

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 10 novembre à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **René CLINCHARD**, Maire.

Présents : François Clauzon, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Yanne Souchet, Richard ZUPPO.

Absents représentés : Nadine SINIBALDI pouvoir à René Clinchard, Richard GRIBALDO pouvoir à Jean Claude LINCK.

Absent non représenté : Laurent VIDAL.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2018.
- 2/ Délibération autorisant Me SUARES à ester en justice, concernant la convention EDF vallée de la Tinée.
- 3/ Délibération : création d'un Office de Tourisme métropolitain et mise à disposition de locaux.
- 4/ Questions diverses.

Monsieur **Jean Claude LINCK** a été nommé secrétaire de séance.

1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2018.

Monsieur **Jean Claude Linck** propose de faire un ajout au passage du Compte Rendu concernant le point 6 de l'ordre du jour « Délibération, décision modificative du budget de la commune, opération « murs de Valabres ». A la suite de la phrase placée au 1^{er} des trois tirets « *Un transfert de 16 000 € du compte « Bâtiments communaux » vers l'opération « murs de Valabres »* on ajouterait l'explication de cette démarche « *parce que le montant initialement prévu au Budget Primitif était insuffisant, »*.

Le Compte Rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des votants (7). **Monsieur François Clauzon** s'abstient mais déclare qu'en matière de compte rendu « *On est sur la bonne voie. »*

2/ Délibération autorisant Me SUARES à ester en justice, concernant la convention EDF vallée de la Tinée.

Le Maire explique qu'une convention a été signée il y a plusieurs années entre EDF et les communes de la vallée de la Tinée, attribuant une redevance additionnelle aux communes en contrepartie du passage de canalisations et conduites forcées sur leur territoire. A ce titre, Roure recevait 15 230 € par an. Cette convention a été remise en cause par une directive européenne. Les communes concernées ont donc décidé

d'engager une action collective en justice pour demander le rétablissement de la convention et la poursuite du versement des indemnités.

Ouï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3/ Délibération : création d'un Office de Tourisme métropolitain et mise à disposition des locaux.

Le Maire rappelle au Conseil que la Métropole exerce la compétence « *promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme* » et que les biens des communes utilisés pour l'exercice de cette compétence, par application de l'article L. 5217-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), font l'objet notamment d'une mise à disposition.

Il précise que la commune ne possède pas d'Office de Tourisme mais seulement un Point d'Information Tourisme qui ne fonctionne qu'une partie de l'année, avec du personnel saisonnier. La commune conservera son autonomie dans le recrutement des saisonniers qui resteront payés par la commune. Il n'y a donc pas de vrai changement au niveau local. Mais c'est l'Office de Tourisme Métropolitain qui assure désormais la politique de promotion touristique de toutes les communes de la Métropole aussi bien sur le territoire métropolitain que sur le territoire national comme à l'international.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération proposée.

4/ Questions diverses.

a/ Arboretum :

Le Maire fait savoir au Conseil que lors du dernier Conseil des Maires et du Conseil Métropolitain qui l'a suivi, il a été décidé d'attribuer tous les ans à l'Arboretum de Roure, une subvention de 10 000€.

Le Maire donne lecture au Conseil de l'intervention qu'il a prononcée à cette occasion devant le Conseil Métropolitain :

« Monsieur le Président, chers Collègues, l'Arboretum d'altitude Marcel KROENLEIN, situé sur le territoire de ma commune, a été créé, voici trente ans, par Monsieur Marcel KROENLEIN, ancien directeur du Jardin exotique de Monaco et par Madame Michèle RAMIN, rouroise passionnée de botanique. Unique en Europe, il s'étend sur une superficie de 17 hectares entre 1200 et 1700 mètres d'altitude. Il rassemble 120 espèces, 400 arbres, feuillus et conifères, originaires des Alpes et des hautes montagnes du monde entier. Depuis une dizaine d'années, il accueille des œuvres d'art du collectif No Made. Actuellement 70 œuvres, réalisées par autant d'artistes, y sont exposées. L'Arboretum a reçu le soutien d'artistes célèbres parmi lesquels BEN, Ernest PIGNON-ERNEST, Louis NUCERA, Sacha SOSHNO, ARMAN, Jean-Michel COLLOMB, CESAR, Jean MARAIS et l'appui, depuis sa création, du prince Albert II de Monaco. Le site est ouvert toute l'année et reçoit plusieurs milliers de visiteurs par an. Plus de 1500 collégiens et lycéens de l'Académie de Nice visitent chaque année l'Arboretum, participant ainsi à sa renommée et à la mise en valeur des richesses du haut-Pays sur le territoire métropolitain à travers ce concept unique alliant l'art et les arbres.

Pour pérenniser son fonctionnement, l'association, désormais présidée par Monsieur Jean MUS, paysagiste de renom, a sollicité l'implication de la Métropole pour lui permettre de développer des collaborations diverses. En premier lieu avec des écoles primaires de la Métropole pour visiter le site via le programme « Environnement et développement durable de la Maison de l'Environnement », structure pédagogique destinée aux enfants et au grand public aux fins de sensibilisation aux enjeux du

développement durable. Mais également développement des collaborations avec les espaces verts pour la botanique, avec le service culture pour faire le lien avec le collectif No Made, avec le pôle biodiversité pour le volet adaptation aux changements climatiques.

Par cette délibération, je vous demande, mes Chers Collègues :

- de reconnaître l'attrait touristique, dans le cadre métropolitain, de cet espace naturel remarquable qui participe, par son activité, au rayonnement de la Métropole.*
- d'identifier cet Arboretum comme un pôle de biodiversité contribuant à la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.*
- d'approuver le versement, sur le budget 2019, d'une subvention de 10 000 €.*

Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Le Conseil considère l'octroi de cette subvention comme un soutien très positif apporté à l'Arboretum et la reconnaissance de son action.

La question est ensuite posée par **Madame Yanne SOUCHET** et **Monsieur Richard ZUPPO** de l'avenir du gîte (ex chèvrerie communale) mis à la disposition de l'Arboretum, de l'évolution éventuelle du bail et des travaux que nécessite son état actuel.

Monsieur François CLAUZON souhaite l'organisation d'une réunion entre la municipalité et le nouveau bureau de l'association pour faire un tour d'horizon et évoquer la question de la chèvrerie. Une rencontre avec le nouveau président de l'Arboretum paraît souhaitable estime le Conseil.

b/ Immeubles privés en mauvais état

Plusieurs immeubles privés, en très mauvais état, et dépourvus d'entretien depuis de nombreuses années, entraînent de nombreuses nuisances de voisinages, notamment en générant des infiltrations d'eau dans les immeubles mitoyens.

Pour les victimes des préjudices en question, la première démarche conseillée semble être de se tourner vers leurs assureurs.

c/ Auberge communale

L'inspection de la toiture n'a pas eu lieu, le couvreur, installé dans la Vésubie, s'est déplacé alors que les aubergistes étaient absents. Il n'a pu accéder à la toiture mais a conseillé de s'adresser à une autre entreprise car la sienne n'intervient pas sur les couvertures en lauzes. La mairie a donc pris contact avec l'entreprise de Monsieur Pierre VERDET qui vient de réaliser la rénovation du toit de la chapelle St-Sébastien.

En ce qui concerne la cuisine, des travaux d'étanchéité du sol sont nécessaires. Les aubergistes souhaitent également que la commune mette les murs et le plafond aux normes d'hygiène en les recouvrant de panneaux. Ils proposent aussi une restructuration de l'espace de la cuisine en déplaçant la plonge. Ces différentes options se traduisent notamment par des coûts plus élevés mais aussi par une plus grande complexité dans le montage des dossiers, la coordination des corps de métier et un allongement prévisible de la durée des travaux.

La réflexion se poursuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.